

Conseil des ministres du 3 février 2011

BUDGET ÉCONOMIQUE 2011

Communication des chiffres du budget économique 2011

Le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2011, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN) en application de la loi du 21 décembre 1994.

L'économie belge s'est redressée au cours du second semestre de 2009 sous l'effet d'une reprise des exportations et d'une accélération de la croissance de la consommation privée. Sous l'impulsion de l'économie allemande, la Belgique a connu une forte croissance de son PIB (1%) au cours du deuxième trimestre de 2010, bien que cette prestation soit également due à un mouvement de rattrapage dans le secteur de la construction, qui a souffert de l'hiver rigoureux au cours du premier trimestre. Le tassement de la croissance enregistré au cours du troisième trimestre (0,4%) n'était donc pas surprenant, d'autant plus qu'un ralentissement de la croissance des marchés à l'exportation était attendu au cours du second semestre. Dans le courant de 2011, la croissance des exportations devrait de nouveau s'accélérer et la croissance de la demande intérieure devrait se renforcer. C'est pourquoi la croissance du PIB devrait progressivement passer de 0,5% au premier trimestre à 0,6% au cours du quatrième. Sur base annuelle, la croissance du PIB est estimée à 2% tant pour 2010 que pour 2011.

Le contexte économique international reste extrêmement incertain, notamment en ce qui concerne l'évolution future des cours du pétrole et des autres matières premières. Par ailleurs, la crise de la dette en Europe, qui, à ce jour, a principalement touché la Grèce et l'Irlande, est loin d'être passée. Une extension de la crise pourrait mener à un effondrement général de la confiance, accompagné d'une hausse des taux d'intérêt, d'une dépréciation de l'euro et d'une perte de patrimoine pour le secteur financier et les ménages. Ceci constitue un risque important pour la prévision.

En dépit de la progression de la productivité du travail et de la durée du travail, le nombre d'emplois est reparti à la hausse en 2010. En 2010 et 2011, respectivement 28 500 et 37 600 emplois devraient en moyenne être créés sur base annuelle. Toutefois, la croissance du nombre d'emplois respectivement 0,6% et 0,8%) resterait inférieure à celle du nombre d'heures prestées (respectivement 1% et 1,1%). Alors qu'elle avait atteint 45 000 unités en 2009, la progression du nombre de chômeurs (en ce compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) s'est limitée à 8 100 unités en 2010. Compte tenu de l'évolution de la population active, le nombre de chômeurs devrait diminuer cette année de quelque 4 600 unités. En conséquence, le taux de chômage harmonisé (définition Eurostat) se stabilise à 8,4%.

L'inflation, mesurée sur base de l'indice national des prix à la consommation, s'accélérait de 2,2% en 2010 à 2,7% en 2011 suite à la hausse des prix des matières premières. Quant à l'indice santé, il progresserait de 1,7% en 2010 à 2,4% en 2011. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot des traitements de la fonction publique et des allocations sociales (114,97) serait dépassé en juin 2011.